

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-028****du 17 décembre 2020****n°028****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) :

1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIÈRE donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BAUDRY**OBJET : Subvention spécifique pour des actions (Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon) - Exercice 2020**

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local. Deux associations ont déposé des demandes de subvention pour des actions spécifiques. Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par le service santé publique sécurité civile et l'élu délégué à la santé.

- **Le Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon** pour son projet d'ateliers santé bien être à destination de son public en situation de précarité. Ce projet consiste à développer des actions de sensibilisation autour de la question de la santé et du bien être, favoriser l'accès aux soins des publics en situation de précarité, sensibiliser sur l'intérêt d'une pratique d'activités physiques (découverte d'activités), développer des ateliers de découverte de produits et d'éducation aux goûts (ateliers cuisine), favoriser la revalorisation des personnes, de leur corps et de leur image de façon à ce qu'elles retrouvent confiance en elles (ateliers avec une socio-esthéticienne).

Le Centre social et culturel de la plaine d'Ozon sollicite une subvention de 1 000 euros correspondant à l'organisation et à l'animation des différentes actions santé. Il est proposé d'accorder la somme de 500 euros.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201217-028

du 17 décembre 2020

n°028

page 2/2

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020, dont les crédits inscrits au compte 6574,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique du Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon,

CONSIDERANT que les actions concernées sont d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre du Contrat Local de Santé 2018-2022 de Grand Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 500 € au Centre Social et Culturel de la plaine d'Ozon
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions

Cette somme sera imputée sur le compte 422.7/6574/5500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN